



# Opérations Immobilières

## CPER 2015-2020

CA du 22/01/19



**Développement des enseignements  
en Sciences sur le site Montperrin  
et création d'un pôle de formation  
& de recherche judiciaire  
sur le site Poncet**

# 1- Objectifs de l'opération immobilière

Faisant partie intégrante des Schémas Directeurs des Sciences et Technologies et des 7 Composantes, cette opération permettra le déploiement des enseignements en Sciences de l'ensemble du cycle Licence et la création d'un pôle de Formation & de Recherche Judiciaire.

L'opération a la spécificité d'être multi-sites, elle concerne à la fois le site Montperrin et celui de Poncet, tous deux localisés à proximité directe du centre-ville d'Aix-en-Provence.



Bâtiment principal site Poncet

- ✓ Sur le site Poncet, le projet envisage le déménagement de l'IUAR et du LIEU au profit de la création du pôle judiciaire qui regrouperait l'IEJ, l'ISPEC, le GREDIAUC et le LDPSC.

- ✓ Sur le site Montperrin, le projet prévoit le réagencement des espaces de travaux pratiques et les travaux nécessaires au bon fonctionnement et au confort des formations en Sciences.



Bâtiment principal site Montperrin

## 2- Surfaces

Restructuration de 2 386m<sup>2</sup> (SHON) d'espace existant.

## 3- Financements

Cette opération est financée dans le cadre du CPER 2015-2020.

<b>Financiers</b>	<b>Montant en € (TTC)</b>
ETAT	2 000 000
CONSEIL REGIONAL	2 000 000
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	3 500 000
<b>TOTAL en €</b>	<b>7 500 000</b>

## 4- Aspects Juridiques

### Maîtrise d'ouvrage

La Maîtrise d'Ouvrage de cette opération est demandée par l'université d'Aix-Marseille.

### Situation juridique du terrain d'assiette

Le terrain d'assiette est une propriété de l'Etat. La convention d'utilisation du site au profit d'AMU est actée.

## 5- Planning

<b>Etudes</b>	Février 2019 – Mai 2021
<b>Notification des marchés de travaux</b>	Mai 2021 – Septembre 2021
<b>Travaux</b>	Octobre 2021 – décembre 2022
<b>Mise en service</b>	Janvier 2023



**Merci de votre attention**